



المركز الجهوي للاستثمار فاس مكناس
المرکز الجهوي للاستثمار فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement Fès - Meknès

CRIFM/DG n° 0002704

Fès, Le 27 Nov 2023

Décision n°117/2023/DG/DR

Concours pour le recrutement d'un (1) "Business Developer" rattaché à la "Division offre territoriale et promotion" du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

Vu la loi n° 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement promulguée par le Dahir n°1-19-18 du Jourmada II 1440 (13 février 2019),

Vu le décret n°2.19.67 du Châabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi n°47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement,

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 duhija 1433 (22 Octobre 2012) sur la gestion de modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics,

Vu l'organigramme et le statut du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'Administration du CRI Fès-Meknès,

Vu la loi-cadre pour le recrutement au titre de l'année 2023, approuvée par le président du Conseil d'Administration et le Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu les pouvoirs conférés au Directeur du CRI Fès-Meknès par le Conseil d'Administration,

Vu le manuel managérial et les procédures organisationnelles du CRI Fès-Meknès ;

Vu les nécessités de service.

Le Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

Décide

Article 01 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès lance un concours de recrutement, au titre de l'année 2023, pour le recrutement d'un (1) "Business Developer" rattaché à la "Division offre territoriale et promotion" relevant du Pôle impulsion économique et offre territoriale.

Article 02 : Missions

La mission du "Business Developer" est de participer au développement économique de la Région Fès-Meknès à travers la définition des nouveaux leviers d'attractivité territoriale et la conception d'un plan de marketing territorial dans l'objectif de drainer de nouveaux investissements dans la Région.



Article 03 : Responsabilités

Les responsabilités du "Business Developer" se déclinent comme suit :

- ✓ Mettre en œuvre le plan de marketing et d'attractivité territoriale en direction des nouveaux investisseurs et entrepreneurs ;
- ✓ Proposer et réaliser un plan innovant pour le démarchage des investisseurs et bailleurs de fonds nationaux et internationaux ;
- ✓ Assurer le suivi des investisseurs potentiels ;
- ✓ Assurer la préparation et l'organisation des événements pour faire connaître et valoriser les potentialités de la Région ;
- ✓ Organiser des rencontres, des visites, des journées d'informations et des ateliers au profits des investisseurs nationaux et internationaux ;
- ✓ Participer à la vulgarisation des dispositifs incitatifs au développement de l'investissement.

Article 04 : Type de recrutement et lieu d'affectation

- Type de recrutement : Statutaire ou Contractuel.
- Lieu d'affectation : Ville de Fès avec mobilité régionale.

Article 05 : Conditions du recrutement

Le concours est ouvert aux :

➤ **Candidats Externes remplissant les conditions suivantes :**

- Être de nationalité marocaine, âgé de 40 ans au plus.
- Titulaire d'un diplôme de BAC+5 en commerce international, marketing, développement territorial ou spécialité similaire.
- Expérience exigée : 7 ans minimum dans le domaine de l'emploi à occuper.
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais (les langues espagnole ou/et chinoise sont souhaités)
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante.
- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.

➤ **Candidats Internes du CRI Fès-Meknès remplissant les conditions suivantes :**

- Être classé au moins au grade "Expert" ou similaire.
- Disposer d'une expérience interne dans les services relevant des pôles métiers du CRI.
- Disposer d'un profil commercial confirmé.

Article 06 : Dossier et modalité de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

➤ **Pour les candidats externes :**

- Une demande de candidature adressé à Monsieur le Directeur du CRI Fès-Meknès,
- Un Curriculum Vitae (CV) actualisé,
- Une copie certifiée conforme, délivrée récemment, du diplôme



- Une copie certifiée conforme, délivrée récemment, du diplôme,
- Une copie certifiée conforme, délivrée récemment, des attestations de travail justifiant l'expérience du candidat,
- Une copie certifiée conforme de la CNIE (recto-verso).

➤ **Pour les candidats internes :**

- Une demande de candidature adressé à Monsieur le Directeur du CRI Fès-Meknès,
- Un Curriculum Vitae (CV) actualisé,

Le dossier de candidature doit parvenir au bureau d'ordre du CRI Fès-Meknès sis à 45, Avenue Taha Houcine – 30000 Fès, contre accusé de réception ou par courriel envoyé uniquement à l'adresse rh@fesmeknesinvest.ma en copie l'adresse secretariat@fesmeknesinvest.ma au plus tard le 15 DEC 2023 à 16h (inclus) et seront instruits par une commission désignée à cet effet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté,

Article 07 : Déroulement de la sélection

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 5 et 6.

Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux épreuves écrites et orales.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur du CRI Fès-Meknès pour étudier les dossiers de candidature, évaluer les épreuves écrites et mener les entretiens avec les candidats.

Article 08 : Publication

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les épreuves écrites et entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs du concours seront publiés sur le portail des emplois publics www.emploi-public.ma et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.

Article 09 : Nomination

Le candidat sélectionné pour le poste susmentionné sera nommé par décision du Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.



Directeur du Centre Régional
d'Investissement Fès-Meknès

Yassine TAZI